MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (R.C.)

Le pouvoir adjudicateur :
SAC au Fil des Deux Fleuves
6, rue Simone Veil
69530 BRIGNAIS

Agissant pour son compte et au nom et pour le compte de :
Deux Fleuves Rhône Habitat
Deux Fleuves Loire Habitat
Deux Fleuves Sénior et Autonomie

Objet du marché :

Fourniture des vêtements de travail, accessoires et équipements de protection individuelle

RELANCE

La procédure de consultation utilisée est la suivante :
Appel d'offre ouvert
en application du code de la commande publique

Date et heure limites de remise des propositions :

09/12/2026 à 16H00

En cas de discordance entre la date ci-dessus et celle de l'avis d'appel à la concurrence éventuellement rectifié, la date de remise des offres retenue est celle de l'avis précité, si elle est postérieure à celle du règlement de la consultation.

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

Article 1 - Acheteur 3
Article 2 - Objet de la consultation 3
2-1-Objet du contrat 3
2-2-Procédure de passation 3
2-3-Forme du contrat 3
Article 3 - Dispositions générales 3
3-1-Décomposition du contrat 3
3-2-Durée du contrat - Délai d'exécution 4
3-3-Modalités de financement et de paiement 4
3-4-Forme juridique de l'attributaire 4
3-5-Délai de validité des propositions 4
3-6-Variantes 4
3-7- Prestations supplémentaires éventuelles 5
3.8.- Réalisation de prestations similaires 5
3-9-Autres dispositions 5
Article 4 - Dossier de consultation 5
4-1-Contenu du dossier de consultation 5
4-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique 5
4-3-Modification de détail au dossier de consultation 6
4-4-Visite des lieux et consultation de documents sur site 6
Article 5 - Présentation des propositions 6
5-1-Documents à produire 6
5-2-Compléments à apporter 8
5-3-Langue de rédaction des propositions 8
5-4-Unité monétaire 8
5-5-Conditions d'envoi ou de remise des plis 8
5-6-Négociation 9
Article 6 - Jugement des propositions 9
Article 7 – Conditions de participation et RGPD 12
Article 8 - Renseignements complémentaires 13

Article 1 - Acheteur

Le pouvoir adjudicateur : SAC au Fil des Deux Fleuves - 6, rue Simone Veil - 69530 BRIGNAIS
Agissant pour son compte et au nom et pour le compte de

- **Deux Fleuves Rhône Habitat**
- **Deux Fleuves Loire Habitat**
- **Deux Fleuves Sénior et Autonomie**

Téléphone : 04 82 90 40 00

Article 2 - Objet de la consultation

2-1-Objet du contrat

La consultation porte sur les prestations suivantes :

Fourniture des vêtements de travail, accessoires et équipements de protection individuelle
RELANCE

Objet de la consultation : Fournitures

Références à la nomenclature européenne (CPV) :
Objet principal : N° CPV -18130000-9

2-2-Procédure de passation

La consultation est passée par **Appel d'offres ouvert** en application de l'article R.2124-2 du Code de la commande publique.

2-3-Forme du contrat

La consultation donnera lieu à un accord-cadre à bons de commande en application des articles R.2162-1 à R2162-5 et R2162-13 à 2162-14 du Code de la commande publique.

Le présent marché est conclu avec un seul opérateur économique.

L'accord-cadre est conclu sans minimum et avec un montant maximum de 300 000 € HT pour sa durée totale (reconductions comprises).

Article 3 - Dispositions générales

3-1-Décomposition du contrat

3-1-1-Lots

Le présent marché ne fait pas l'objet d'une division en lots.

3-1-2-Tranches

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

3-1-3-Phases

Il n'est pas prévu de décomposition en phases.

3-2-Durée du contrat - Délai d'exécution

La durée du marché est fixée dans le C.C.A.P.

3-3-Modalités de financement et de paiement

Paiement : les sommes dues en exécution du marché sont payées par virement bancaire dans un délai maximum de 30 jours conformément aux dispositions de titre IV de la loi n° 2013-100 du 28 janvier 2013 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union européenne en matière économique et financière et de l'article R.2192-10 du code de la commande publique.

Aucune avance ne sera versée.

Financement : Fonds propres

3-4-Forme juridique de l'attributaire

A l'issue de l'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur n'imposera pas de forme de groupement, mais dans le cas d'un groupement conjoint, il imposera un mandataire solidaire conformément à l'article R.2142-22 du Code de la commande publique.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membre d'un ou plusieurs groupements,
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

3-5-Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est de 180 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

3-6-Variantes

Variantes imposées :

Aucune variante n'est imposée.

Variantes à l'initiative du candidat :

Les **variantes à l'initiative du candidat** sont interdites.

3-7- Prestations supplémentaires éventuelles

Prestations supplémentaires éventuelles obligatoires :

Le pouvoir adjudicateur ne prévoit pas de prestations supplémentaires éventuelles.

Les prestations supplémentaires éventuelles à l'initiative du candidat sont interdites.

3.8.- Réalisation de prestations similaires

Les prestations, objet de la présente consultation, pourront donner lieu à un nouveau marché pour la réalisation de prestations similaires, passé en application de la procédure négociée de l'article R.2122-7 du Code de la commande publique et qui seront exécutées par l'attributaire de ce présent marché. Les conditions d'exécution de ce nouveau marché seront précisées au C.C.A.P.

3-9-Autres dispositions

L'attention des candidats est attirée sur la mise en œuvre d'éléments à caractère social et environnemental dans les conditions d'exécution du marché, en application des articles R2111-4 à R2111-11 du Code de la commande publique et définis au Cahier des Clauses Administratives Particulières.

Article 4 - Dossier de consultation

4-1-Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- le présent règlement de la consultation et ses annexes,
- l'acte d'engagement et ses annexes ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et son annexe, la « Charte client fournisseurs responsables ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et annexes éventuelles ;
- le devis quantitatif estimatif ;
- le DC1 et le DC2

4-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

Conformément aux articles R.2132-1 à R.2132-6 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique, sur la plateforme de dématérialisation des marchés AWS-ACHAT

Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

4-3-Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation.

Les opérateurs économiques devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié. Si pendant l'étude du dossier par les opérateurs économiques la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

4-4-Visite des lieux et consultation de documents sur site

Sans objet

Article 5 - Présentation des propositions

5-1-Documents à produire

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

Justificatifs candidature

Le candidat doit obligatoirement préciser si la candidature émane d'une entreprise qui se présente seule ou si elle émane d'entreprises groupées. Dans ce dernier cas, chaque membre du groupement doit produire les documents listés ci-dessous pour attester de la qualité du candidat à remettre son offre.

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus aux articles R2143-3 à R2143-4 du Code de la commande publique :

- **Lettre de candidature et, le cas échéant, habilitation du mandataire par ses co-traitants** (utilisation du formulaire dc1 ou format libre),
- **Documents relatifs au pouvoir de la personne habilitée pour engager le candidat** (d'un numéro unique d'identification permettant à l'acheteur d'accéder aux informations pertinentes par le biais du site internet suivant : https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr/, RCS, délégation...),
- **Déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du Code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail** (formulaire DC1 ou équivalent).
- **Déclaration du candidat individuel** (utilisation du formulaire DC2 ou format libre)

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus aux articles R2142-6 à R2142-12 du Code de la commande publique :

- **Chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, réalisés au cours de trois derniers exercices disponibles.**

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique et professionnelle de l'entreprise tels que prévus aux articles R2142-13 à 2142-14 du Code de la commande publique :

- **Effectifs moyens annuels du candidat** ;
- Une liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;

Le cas échéant, afin de garantir un niveau de concurrence suffisant, l'acheteur peut indiquer que les éléments de preuve relatifs à des produits ou services pertinents fournis il y a plus de trois ans seront pris en compte.

- Une **description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique** dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public ;
- Pour les marchés publics de travaux, de services ou pour les marchés publics de fournitures comportant également des travaux de pose et d'installation ou des prestations de services, l'indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché public ;

Les candidats peuvent demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'un autre opérateur économique. Dans ce cas, ils doivent justifier :
- qu'ils en disposent pour l'exécution du marché,
- des capacités de ce(s) opérateur(s) économique(s) en produisant les mêmes documents que ceux exigés des candidats.

En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de l'annexe à l'acte d'engagement :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

Contenu de l'offre

- L**'acte d'engagement** et ses annexes complété et daté dont le bordereau de prix unitaire (BPU) **sous format Excel impérativement.**
- Le **mémoire justificatif** des dispositions que l'entrepreneur se propose d'adopter pour l'exécution des prestations ;
- L'annexe au CCAP **« Charte client fournisseurs responsables » dûment complétée et signée ;**
- Le **devis quantitatif estimatif** vérifié, complété et daté.
- Les **fiches techniques** de l'ensemble des articles figurant au BPU.
- Le **catalogue fournisseur** avec les prix publics ;
- Les **échantillons** demandés :

Réf. BPU	Désignation de l'article	Quantité à fournir	Taille de référence
1.1	Tee-shirt logoté	1	L
1.2	Veste zippée sans capuche logotée	1	L
1.3	Pantalon hiver homme	1	42
1.4	Pantalon hiver femme	1	40
1.5	Pantalon été homme	1	42
1.6	Pantalon été femme	1	40
1.7	Bermuda de travail	1	42
1.8	Gilet multipoches logoté	1	L
2.1	Parka chaude logotée	1	L
2.2	Veste softshell logotée	1	L
4.1	Chaussures de sécurité homme S3	1 paire	43
4.3	Chaussures de sécurité femme S3	1 paire	38

En cas d'absence des échantillons ou de dotation incomplète, l'offre sera considérée comme irrégulière.
Il n'est pas prévu d'indemnisation relative aux échantillons.

Il pourra être demandé aux entreprises dont les éléments de la candidature et/ou de l'offre sont incomplets, de fournir les justificatifs manquants dans un délai identique pour tous les candidats. L'ensemble des échanges s'effectuera par voie électronique via la plateforme de dématérialisation de la SAC au Fil des Deux Fleuves (AWS Achat). Les éléments demandés aux entreprises devront être transmis aux formats traitement de texte (.doc, .rtf), Tableur (.xls), Diaporama (.ppt), Format Acrobat (.pdf) ou Images (.jpg, .gif, .png).

5-2-Compléments à apporter

Sans objet.

5-3-Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

5-4-Unité monétaire

Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

5-5-Conditions d'envoi ou de remise des plis

Le candidat doit impérativement transmettre une adresse mail valide pendant toute la durée du marché. Celle-ci permettra à la SAC au Fil des Deux Fleuves la notification de document et/ou la transmission d'informations.

Le candidat indique cette adresse mail dans l'Acte d'Engagement et s'engage en cas de modification de celle-ci à avertir le pouvoir adjudicateur dans les plus brefs délais.

Conformément aux articles R2132-7 à R2132-14 du Code de la commande publique, **les candidats ont l'obligation de transmettre leur pli par voie électronique. Toute offre papier sera déclarée irrégulière.**

Remise des plis par voie électronique :

La transmission des documents par voie électronique doit être réalisée sur la plateforme de dématérialisation de la SAC au Fil des Deux Fleuves (AWS Achat sur www.marches-publics.info).

Les candidats transmettent leurs réponses aux formats Traitement de texte (.doc, .rtf), Tableur (.xls), Diaporama (.ppt), Format Acrobat (.pdf) ou Images (.jpg, .gif, .png). La signature des pièces n'est pas exigée au stade de la remise du pli. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché papier.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Pour chaque document, le candidat veillera à limiter à 30 caractères maximum le nommage du fichier.

Remise des échantillons :

Les échantillons devront être remis contre récépissé à l'adresse suivante :
SAC Au Fil des Deux Fleuves – Service Commande publique Groupe – 6, avenue Simone Veil – 69530 BRIGNAIS

ou, s'ils sont envoyés, à l'adresse ci-dessous :

SAC Au Fil des Deux Fleuves
Service Commande publique Groupe

6 avenue Simone Veil
69530 BRIGNAIS

AVANT LA DATE et HEURE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

Transmission d'une copie de sauvegarde :

Le pli électronique peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Les copies de sauvegarde sont remises en mains propres contre récépissé ou adressées par pli recommandé avec avis de réception postal à l'adresse suivante : SAC au Fil des Deux Fleuves – Service commande Publique Groupe – 6, rue Simone Veil – 69530 BRIGNAIS.

La copie de sauvegarde est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la candidature ou l'offre transmise par voie électronique.
- lorsque la candidature ou l'offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

5-6-Négociation

Conformément à l'article R.2161-5 du Code de la commande publique, il ne peut y avoir de négociation avec les soumissionnaires. Il est seulement possible de leur demander de préciser la teneur de leur offre.

Article 6 - Jugement des propositions

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues à l'article R 2152-7 du Code de la commande publique au moyen des critères suivants :

Critères de sélection des candidatures :
Les candidatures seront appréciées au regard des niveaux de capacités professionnelles, techniques et financières présentées par les candidats.

Minimum requis :
Chiffre d'affaire : 300 000€ HT
Effectif minimum : 10

Critères de jugement des offres :
L'appréciation de l'offre économiquement la plus avantageuse s'opère conformément aux dispositions de l'article R.2152-7 du Code de la commande publique en fonction des critères pondérés suivants :

- **Prix de l'offre** au regard du DQE (pondération 40 %) ;
- **Valeur technique** de l'offre appréciée au regard du mémoire technique de 4 items (pondération 30 %) ;
- **Qualité des articles proposés** appréciée au travers des échantillons (pondération 20%) ;
- **Valeur environnementale de l'offre** appréciée au regard du mémoire technique (pondération 10 %).

La note finale de l'offre sera le total des quatre notes distribuées.

- **Critère Prix** : la note donnée s'exprime en pourcentage de la proposition la moins chère ; elle est ensuite multipliée par le nombre de points (sur 100). Exemple, pour le Critère " prix ", pondéré à 40 %, la solution la moins chère reçoit 40 points ; les autres solutions, plus chères par définition, sont affectées d'un coefficient inférieur à 1 (=Solution la plus économique / Solution en question)

- **Critère Valeur technique**: l'évaluation par item permet de distribuer le nombre de points résultant du pourcentage de la pondération. La note maximum de 30 pour ce critère est attribuée au candidat qui obtient le plus grand nombre de points distribués sur ce critère. Pour les autres offres, le calcul de la note relative s'effectue à partir de la formule: = 30 x (somme des évaluations de l'offre du candidat notée) / (somme des évaluations de l'offre ayant obtenu le plus de points)

Chaque item suivant fait l'objet d'une évaluation appréciée comme suit :

Item 1	**Moyens humains dédiés à l'exécution du marché** Évaluation des ressources humaines affectées à l'exécution du marché, notamment en termes d'organisation, de disponibilité, d'interlocuteurs dédiés et de continuité de service.	**évaluation de 0 à 5**
Item 2	**Moyens techniques et logistiques mobilisés** Évaluation des moyens techniques et logistiques mobilisés pour l'approvisionnement, la gestion des commandes, le stockage, la préparation et le suivi des livraisons.	**évaluation de 0 à 5**
Item 3	**Organisation de la campagne de renouvellement du personnel d'immeuble)** Évaluation de l'organisation proposée pour la gestion de la campagne de renouvellement du personnel d'immeuble, notamment en matière d'organisation de la campagne d'essayage en début de marché, de préparation des dotations nominatives, de logotage, de distribution des articles, ainsi que des moyens mis en œuvre pour faciliter le choix des tailles lors des commandes ultérieures et garantir le respect du planning.	**évaluation de 0 à 15**
Item 4	**Fiches techniques des articles proposés** Évaluation de l'exhaustivité et de la qualité des fiches techniques fournies pour l'ensemble des articles proposés au BPU, ainsi que de la cohérence des caractéristiques techniques présentées au regard des exigences du CCTP.	**évaluation de 0 à 5**
	Somme des évaluations	**de 0 à 30**

- **Critère Qualité des échantillons remis (sur 20 points)** : l'évaluation des articles permet de distribuer le nombre de points résultant du pourcentage de la pondération après analyse. La note maximum de 20 pour ce critère est attribuée au candidat qui obtient le plus grand nombre de points distribués sur ce critère. Les sous critères évalués sont les suivants :

 - Les échantillons fournis par les candidats feront l'objet d'une évaluation globale portant sur leur conformité aux besoins exprimés dans le CCTP. Cette analyse prendra notamment en compte le confort au porter, l'ergonomie et la fonctionnalité des articles, la qualité de fabrication ainsi que la robustesse des assemblages et des finitions.

 - L'évaluation prendra également en compte l'esthétique des articles et leur cohérence visuelle au sein de la tenue proposée.

 - Chaque article est évalué individuellement selon les critères définis ci-dessus. La note attribuée à chaque

échantillon ne peut excéder le nombre de points indiqué dans la colonne « Points maximum ». La somme des notes obtenues détermine la note finale du critère « Qualité des échantillons remis », sur 20 points.

Réf. BPU	Désignation de l'article	Pondération	Points maximum
2.1	Parka chaude logotée	15 %	**3**
2.2	Veste softshell logotée	10 %	**2**
1.2	Veste zippée sans capuche logotée	10 %	**2**
4.1	Chaussures de sécurité homme S3	12,5 %	**2,5**
4.3	Chaussures de sécurité femme S3	12,5 %	**2,5**
1.3	Pantalon hiver homme	5 %	**1**
1.4	Pantalon hiver femme	5 %	**1**
1.5	Pantalon été homme	5 %	**1**
1.6	Pantalon été femme	5 %	**1**
1.1	Tee-shirt logoté	5 %	**1**
1.8	Gilet multipoches logoté	5 %	**1**
1.7	Bermuda de travail	5 %	**1**
TOTAL		**100 %**	**20**

- **Critère Valeur environnementale et sociale (sur 10 points)** : La note maximale de 10 points est attribuée à l'offre ayant obtenu le plus grand nombre de points sur ce critère. Les autres offres sont notées proportionnellement selon la formule suivante : Note = 10 × (nombre de points obtenus par l'offre analysée / nombre de points obtenus par la meilleure offre)

L'item suivant fait l'objet d'une évaluation appréciée comme suit :

Item 1	**Démarche RSE du candidat pour l'exécution du marché : engagements sociaux au sein de l'entreprise et/ou auprès de ses partenaires, actions environnementales, recours à des filières responsables, politique de réduction des emballages, optimisation des livraisons et caractéristiques environnementales des produits proposés.**	**évaluation de 0 à 10**

L'évaluation est appréciée de la manière suivante :
- **Note maximale** : Très satisfaisant
- **¾ de la note maximale** : Satisfaisant
- **½ de la note maximale** : Acceptable
- **¼ de la note maximal** : Peu satisfaisante
- **0** : absence d'information, ou proposition ne répondant pas au besoin.

Les offres de base et, le cas échéant, les variantes autorisées sont jugées ensemble selon les mêmes modalités et selon les mêmes critères. Ainsi, les critères de jugement des offres s'appliquent indifféremment aux offres de base et aux variantes.

Les dispositions proposées par le candidat et figurant au mémoire justificatif de l'offre seront rendues contractuelles lors de la mise au point du marché pour celles qui ne remettent pas en cause directement ou indirectement le cahier des charges.

Le classement des offres s'effectue de la note la plus élevée, classée première, à la note la moins élevée classée dernière.

Sauf régularisation, en cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur le bordereau des prix unitaires prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence.
Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans ce détail estimatif seront également rectifiées et c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération pour le jugement des offres.

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché recevra, à l'adresse indiquée dans son dossier de candidature, un mail de la plateforme en ligne qui collecte, pour le compte de la SAC au Fil des Deux Fleuves, les pièces fiscales et sociales nécessaires à l'attribution du marché.
Ces pièces doivent être déposées gracieusement, à l'adresse suivante : http://www.e-Attestations.fr

Les pièces à produire, sur demande de la SAC au Fil des Deux Fleuves et dans les délais précisés sont les suivantes :
- Les attestations et certificats équivalents délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.
- Les pièces prévues aux articles D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8222-8 du code du travail.
- L'attestation prouvant qu'il satisfait à ses obligations en matière de responsabilité décennale prévues à l'article L241-1 du code des assurances.

Conformément à l'article R.2144-7 du Code de la commande publique, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le pouvoir adjudicateur, ainsi qu'une attestation d'assurance de responsabilité décennale conformément à l'article L.241.1 du code des Assurances lorsque celle-ci est requise conformément à l'article L.243-1-1 du même code.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

Si le candidat ne peut produire ces documents dans le délai imparti, son offre est rejetée et il est éliminé.

Article 7 – Conditions de participation et RGPD

Dans le cadre sa participation au présent appel d'offres, les soumissionnaires s'engagent expressément à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 (dénommé, « **Règlement européen sur la protection des données** »).

A ce titre, le soumissionnaire est autorisé à traiter de données à caractère personnel nécessaires pour déposer une offre conforme aux exigences du Pouvoir Adjudicateur.

La nature des opérations réalisées sur les données concerne l'étude du dossier d'appel d'offres afin de remettre une offre dans selon les conditions de participation définies par le Pouvoir Adjudicateur.

La finalité du traitement est de participer à l'appel d'offres dans les conditions requises par le présent règlement de la consultation.

Les données à caractère personnel traitées sont relatives à l'objet de l'appel d'offres.
Les catégories de personnes concernées sont les salariés de la SAC au Fil des Deux Fleuves.

Pour la participation à l'objet du présent appel d'offres, la SAC au Fil des Deux Fleuves met à disposition du soumissionnaire les informations nécessaires à l'établissement de son offre.

A ce titre, le soumissionnaire s'engage expressément à :

- traiter des données pour la seule finalité qui est une participation au présent appel d'offres,
- traiter des données conformément aux instructions du Pouvoir Adjudicateur et figurant dans l'ensemble du dossier de consultation des entreprises,
- garantir la stricte confidentialité des données à caractère personnel traitées dans le cadre du présent appel d'offres,
- veiller à ce que les personnes physiques ou morales, sous sa propre responsabilité, soient autorisées et habilitées à traiter des données à caractère personnel relative au présent appel d'offres. Ainsi et en vertu des modalités et des conditions de participation définies par le présent règlement de la consultation, le soumissionnaire s'engage à respecter la confidentialité et lorsqu'elles sont soumises à une obligation légale mettre en place strictement les mesures de protection nécessaires, appropriées, proportionnelles et adéquates.
- prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de protection des données.

En vertu des présentes, le soumissionnaire est tenu de respecter les obligations issues du présent règlement de la consultation selon les instructions du Pouvoir Adjudicateur. Il appartient donc au soumissionnaire de s'assurer que ses sous-traitants présentent les mêmes garanties quant à la mise en œuvre des mesures de traitement relatives aux données à caractère personnel, qu'elles soient d'ordre technique ou organisationnelle, de manière à ce que le traitement réponde des exigences du règlement européen sur la protection des données.
Si le soumissionnaire ou son sous-traitant lui-même, ne remplissaient pas son obligation de résultat en la matière, seul le soumissionnaire demeurera pleinement responsable devant la SAC au Fil des Deux Fleuves des manquements, et des négligences résultant de l'exécution de ses obligations.

Dans le cadre de sa réponse au présent appel d'offres, le soumissionnaire communique valablement au responsable de traitement le nom et les coordonnées de son délégué à la protection des données, s'il en a désigné un conformément à l'article 37 du règlement européen sur la protection des données.

En tout état de cause, et au terme de la présente consultation, le soumissionnaire s'engage à :

- détruire immédiatement toutes les données à caractère personnel détenues au titre de sa participation au présent appel d'offres

Une fois détruites, il appartiendra au soumissionnaire de justifier par écrit de la destruction des données dans le délai de 2 mois suivant l'information de la décision du Pouvoir Adjudicateur et relative au sort de son offre et le cas échéant, au terme de la procédure engagée par celui-ci en application.

Article 8 - Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite via la plateforme AWS-ACHAT.

Le candidat devra ainsi poser sa question sur la plateforme de dématérialisation (AWS Achat sur www.marches-publics.info).

Voies et délais de recours

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin, Lyon 69003. Tél 04 78 14 10 10. E-mail : greffe.ta-lyon@juradm.fr

Précisions concernant le délai d'introduction des recours: Se référer aux articles L551-1 et suivants, L551-13 et suivants et R421-1 du Code de Justice Administrative. Délai de recours contentieux : 2 mois à compter de la notification de la décision faisant grief ou à compter de la publication de l'avis d'attribution conformément aux arrêts du Conseil d'état no291545 du 16/07/2007, Sté Tropic Travaux Signalisation et n°358994 du 04/04/2014, Département Tarn-et-Garonne.

Suite donnée à la consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation.